



12h30	Ouverture du secrétariat - Confirmation des participations					
13h30	Mise en place du jury					
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5 etc...
13h55	50m haies U12M (0,65)	Chaque groupe de jury se déplace avec les athlètes d'atelier en atelier Les feuilles d'épreuves seront donnés à chaque groupe au début, merci de respecter l'ordre				
	50 m haies U12F (0,65)					
	50m U12F					
	50m 12M					
	1000 m U12M					
	1000 m U12F					
	1000m Marche U12F + M	Course 50m ou 50m haies et/ou 1000m ou 1000m marche Saut: Longueur ou Hauteur poids ou disque ou ballonde ou Javelot				

Triathlon obligatoire : 1 course + 1 saut + 1 lancer

Inscriptions en ligne (athle67.athle.org) des triathlons et des relais jusqu'au **mercredi 7 Octobre (12h)**. Aucune inscription sur place

Merci de privilégier l'inscription des licenciés de la saison 2025/2026



ATTENTION Les groupes seront programmés en amont, il nous sera impossible de rajouter un athlète sur place.

Merci de vérifier avant jeudi soir sur le live.

Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 45 minutes avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.

Engagement licencié hors 67 : 5 euros à régler sur place (par épreuve)

Contact : wuttmann.vero@wanadoo.fr

MERCI A CHAQUE CLUB DE PREVENIR QUE NOUS PRENDRONS DES PARENTS AVEC 1 JURY

OFFICIEL POUR ACCOMPAGNER LES GROUPES AFIN D'AVOIR UNE MEILLEURE FLUIDITE

Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition

50 jurys seront nécessaires.

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition (extrait Circulaire Administrative FFA) :

2.1.4 Validité de la licence

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.

Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Déclare exercer ou non une fonction lui permettant d'intervenir auprès de mineurs et/ou d'encadrant telle que définie au Règlement général,
- Déclare ne pas faire l'objet d'une mesure ou d'une sanction (conservatoires ou non) prononcées par une autorité judiciaire ou administrative (notamment une organisation nationale ou internationale antidopage et le préfet) ne lui permettant plus d'exercer une fonction ou avoir accès à des activités permises par la licence,
- Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA (notamment concernant le contrôle d'honorabilité).

2. Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.